

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Incluez la photocopie d'un document d'identité valide avec la photo du demandeur.
- Incluez la photocopie d'une preuve de domicile du demandeur.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Pays		8. Code postal
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
			11. Ind. rég.		Téléphone (travail)
					Poste
12. Sexe		13. Date de naissance		14. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		Année Mois Jour			
15. Nom de famille du parent		16. Prénom du parent		17. Lien de parenté	
				<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
18. Nom de famille de l'autre parent		19. Prénom de l'autre parent		20. Lien de parenté	
				<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
21. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs pour vous-même?			22. Si vous avez répondu Oui à la question 21, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					

Section 2 : Renseignements sur votre enfant

23. Nom de famille		24. Prénom usuel	
25. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)			26. Ind. rég. Téléphone (s'il y a lieu)
27. Sexe		28. Date de naissance	
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		Année Mois Jour	
29. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
30. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur		31. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
32. Désignation parentale demandée			
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent			
33. Consentement de l'enfant âgé de 14 ans ou plus			
<input type="checkbox"/> Je consens à ce que la modification concernant la désignation de mon parent soit apportée à mon acte de naissance.			
<input type="checkbox"/> Je m'oppose à ce que la modification concernant la désignation de mon parent soit apportée à mon acte de naissance.			
X _____ Signature de l'enfant		Année Mois Jour	
Si vous avez plus d'un enfant, remplissez un formulaire par enfant.			

Section 3 : Signature du demandeur

34. Je déclare solennellement qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts et complets.			35. Date		
X _____ Signature du demandeur (obligatoire)			Année Mois Jour		
			_____ _____ _____		

Renseignements généraux sur la demande de changement de désignation parentale

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Vous devez être le parent concerné par la demande de changement de désignation parentale pour présenter une demande.

La modification de la désignation parentale sera apportée à l'acte de naissance de l'enfant identifié dans le formulaire. Ainsi, si vous avez plusieurs enfants, vous devez remplir un formulaire par enfant.

Vos enfants doivent être informés de la modification qui sera apportée à leur acte de naissance concernant votre désignation à titre de père, de mère ou de parent, selon la situation.

Enfant de moins de 14 ans

Vous devez aviser vous-même votre enfant de moins de 14 ans du changement qui sera apporté à son acte de naissance.

Enfant de 14 ans ou plus

Vous devez informer votre enfant de votre demande et de la modification qui sera apportée à son acte de naissance. S'il consent à ce changement, il doit signer la case 33 du formulaire et remplir la date de signature.

Si l'enfant de 14 ans ou plus signifie son opposition à la modification, et ce, à l'endroit prévu de la section 2 du formulaire *Demande de changement de désignation parentale* rempli par son parent, **dans les 20 jours** suivant la date où il a reçu ce formulaire, seule la désignation « parent » sera accordée.

Exemple : vous souhaitez modifier votre désignation à l'acte de naissance de votre enfant de « père » à « mère », mais celui-ci s'y oppose. Alors, la désignation « parent » sera inscrite à son acte de naissance.

Quels documents devez-vous transmettre avec votre demande?

Les documents suivants doivent être transmis avec votre demande :

- le formulaire *Demande de changement de désignation parentale* rempli et signé;
- la photocopie d'un document d'identité valide avec la photo du demandeur;
- la photocopie d'une preuve de domicile du demandeur;
- la photocopie d'une document d'identité valide avec photo et signature de l'enfant âgé de 14 ans ou plus, s'il y a lieu.
- la preuve de notification, s'il y a lieu.

L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou le rejet de celle-ci.

Opposition

L'enfant de 14 ans ou plus qui souhaite s'opposer à la demande doit le faire par écrit et transmettre son opposition écrite au Directeur de l'état civil ainsi qu'au parent présentant la demande. Dans ce cas, la désignation « parent » sera accordée.

Notification

S'il vous est impossible de présenter le formulaire *Demande de changement de désignation parentale* en personne à votre enfant âgé de 14 ans ou plus, vous devez lui notifier une photocopie du formulaire. La notification peut être faite par courrier et une preuve de réception avec signature, est requise. Il est également possible de notifier le formulaire, par huissier. À la suite de la notification, votre enfant aura **20 jours pour s'opposer** au changement demandé.

Absence de réponse de l'enfant

Sur preuve de la notification, mais en l'absence d'opposition ou de consentement de l'enfant âgé de 14 ans ou plus, le Directeur de l'état civil autorisera le changement demandé.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou le rejet de votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité du demandeur. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour le demandeur;
- une preuve d'adresse de domicile pour le demandeur.

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Note

La carte d'assurance maladie d'une personne mineure âgée de 17 ans ou moins ne comportant pas de photo est acceptée à titre de document d'identité valide.

Une preuve d'adresse de domicile

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Correspondance postale gouvernementale
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse ou une date d'expiration y est inscrit.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par téléimprimeur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatscivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatscivil.gouv.qc.ca